



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02926

Numéro SIREN : 821 545 365

Nom ou dénomination : A.D.N. INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2016 sous le numéro de dépôt 15062

16B 2926.



Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 16 NOV. 2016
Numéro : 15062.	

SAS A.D.N INVESTISSEMENTS
10 b, Avenue de Beaulieu
91620 LA VILLE-DU-BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR D'APPORT DE TITRES

8, rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy
60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 12 44 44 / Fax 03 44 12 44 45
E-mail : beauvais@aces-sobesky.fr

12, rue Albert EINSTEIN - BP14
77421 CHAMPS-SUR-MARNE Cedex 2
Tél. 01 64 68 58 85 / Fax 01 64 68 37 75
E-mail : champs@aces-sobesky.fr

32, rue du Général LECLERC
02300 CHAUNY
Tél. 03 23 39 14 64 / Fax 03 23 39 14 65
E-mail : arnaud.jones@aces-sobesky.fr

55, av. René FIRMIN
60410 VERBERIE
Tél. 03 44 38 34 44 / Fax 03 44 38 34 40
E-mail : odile.sobesky@aces-sobesky.fr

AUDIT	CONSEIL	EXPERTISE	SOBESKY
BEAUVAIS	CHAMPS-SUR-MARNE	CHAUNY	VERBERIE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre d'Amiens et de Paris Ile-de-France.
S.A.R.L. au capital de 180 000 € - RCS Beauvais 402 159 883 00030 - Code NAF 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 402 159 883
Siège social : 8 Rue Léonard de Vinci - PAE du Tilloy 60000 BEAUVAIS - Site Internet : www.aces-sobesky.fr

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°15062 en date du 16/11/2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame,

En exécution de la mission qui nous a été confiée concernant l'apport en nature envisagé à la société par actions simplifiée A.D.N INVESTISSEMENTS, située 10b, avenue de Beaulieu à La Ville-du-Bois (91620), dont le capital social est d'un montant de 1 000 euros, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 227-1 du Code de Commerce.

Les titres apportés ont été arrêtés dans un contrat d'apport signé le 4 novembre 2016 par Madame Gladys BERTRAND. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport. Il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport se présente comme suit :

- 1- Présentation de l'opération et description de l'apport
- 2- Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
- 3- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1. Présentation de l'opération

Madame Gladys BERTRAND est associée dans la société SARL GXEL MEDICAL. Elle a décidé de constituer juridiquement un groupe en créant une société holding, la SAS A.D.N INVESTISSEMENTS, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé 10b, Avenue de Beaulieu à La Ville-du-Bois (91620) et dont le capital sera augmenté par l'apport de titres suivant :

De Madame Gladys BERTRAND :

- 2 000 parts sociales de la société SARL GXEL MEDICAL, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros ayant son siège social ZAEC de l'Ormeau - 3, Allée Henri Becquerel – 77380 Combs-la-Ville, immatriculée sous le numéro 521 847 491 RCS MELUN, pour un montant de 259 000 euros.

SAS A.D.N Investissements – Rapport du commissaire aux apports

En contrepartie de cet apport, il serait attribué à Madame Gladys BERTRAND 259 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, entièrement libérées, de la société A.D.N INVESTISSEMENTS, qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

Ces actions porteront jouissance à compter de l'enregistrement des formalités au registre du commerce et des sociétés.

1.2.Origine de la propriété

Madame Gladys BERTRAND est propriétaire de 2 000 parts sociales de la Société GXEL MEDICAL suite à son apport en numéraire de 20 000 euros à la constitution de cette dernière.

1.3.Propriété et jouissance des parts de la SAS NEVES INVESTISSEMENTS

La société par actions simplifiée A.D.N INVESTISSEMENTS deviendra propriétaire des apports cités ci-dessus et des droits qui y sont attachés le jour où aura lieu la signature des statuts mis à jour suite à l'augmentation de capital réalisé.

La société A.D.N INVESTISSEMENTS aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les parts sociales apportées à compter de la réalisation de l'apport objet des présentes.

1.4.Description, évaluation et rémunération de l'apport

L'apport réalisé par Madame Gladys BERTRAND est constitué par :

- La valeur en pleine propriété de 2 000 parts sociales de la SARL GXEL MEDICAL, représentant 66.67% du capital social de cette dernière, estimée globalement à 388 500 euros, soit une valeur de 129,50 euros par part sociale.

Les parts sociales apportées sont évaluées sur la base de la moyenne de trois méthodes d'évaluation : méthode du multiple, méthode de l'actif net réévalué et méthode de valorisation indiquée dans un pacte d'associé.

Le montant total des titres apportés par Madame Gladys BERTRAND sera de :

- 2 000 parts sociales de la société SARL GXEL MEDICAL : 259 000 €

En contrepartie de cet apport, il serait attribué à Madame Gladys BERTRAND 259 000 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, entièrement libérées, de la société A.D.N, qui seront émises à titre d'augmentation de capital de la société.

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour :

- Vérifier la réalité de l'apport,
- Contrôler la valeur qui lui est attribuée.

2.2. Réalité des apports

Nous nous sommes assurés de l'existence de l'apport et du droit à la transmission des titres dont l'apport est envisagé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce point.

2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

2.3.1. Observations sur la valorisation des apports

Les titres apportés par Madame Gladys BERTRAND sont les titres d'une société d'exploitation, la SARL GXEL MEDICAL.

Ces titres ont été valorisés sur la base de la moyenne de 3 méthodes de valorisation :

- La méthode du Multiple : Actif net + 4 fois le résultat d'exploitation moyen des trois dernières années
- La méthode de l'actif net réévalué au niveau du fonds de commerce : Actif net + 30% du chiffre d'affaires moyen TTC des trois dernières années
- L'application de la formule de calcul pour valoriser la société présente dans un pacte d'associé soit :

Valeur de référence de la société = Capitaux propres + (RB avant IS et Gérance) * 2

- Avec « Capitaux propres » représentant les capitaux propres de la société à l'issue du dernier exercice clos avant la demande de rachat (soit les capitaux propres du 31/03/2016)
- Avec « RB avant IS et Gérance » représentant la moyenne, sur les 3 derniers exercices clos avant la demande de rachat, des résultats bruts avant Impôt sur les sociétés augmenté du cout total de la gérance

Nous avons examiné les hypothèses retenues et les calculs effectués. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces différents éléments.

2.3.2. Observations sur les données financières ayant servi à la valorisation de l'apport

La valorisation des titres comprise dans l'apport a été effectuée sur la base des derniers comptes annuels à savoir ceux de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour la société GXEL MEDICAL.

Nous avons pu réaliser une revue limitée des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi qu'une revue de la comptabilité tenue à jour au 31/08/2016 de la société GXEL MEDICAL.

Il n'a été établi ni situation intermédiaire ni données prévisionnelles.

2.3.3. Approches alternatives

Compte tenu des éléments d'information à notre disposition, nous avons essayé de mettre en œuvre une approche alternative sur la valorisation des titres apportés.

Nous présentons succinctement les méthodes qui ont dû être écartées puis celle qui a été retenue.

2.3.3.1. Approches de valorisation écartées

- **La valeur boursière.** Les titres de la SARL GXEL MEDICAL ne sont en effet pas cotés en bourse.
- **La valeur par la méthode des flux futurs actualisés.** La valorisation est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie actualisés, déterminés sur une période de temps prévisible comprise entre trois et cinq ans. La société n'établissant pas de budgets prévisionnels, cette méthode n'a pas pu être mise en œuvre.

2.3.3.2. Approche de valorisation retenue

Nous avons retenu une méthode alternative.

- Application de la méthode du multiple appliqué au résultat normatif

La valorisation par la méthode du multiple consiste à appliquer un coefficient multiplicateur au résultat normatif, à savoir l'Excédent Brut d'exploitation moyen des trois dernières années.

Sur la base d'un multiple appliqué de 4, la valeur des titres apportés de la SARL GXEL MEDICAL serait de 390 000 € soit 130 € par part.

2.3.3.3. Synthèse des valeurs obtenues par une approche alternative avec celle retenue pour les apports

Le tableau ci-après permet de comparer l'approche alternative sur la valeur des titres apportés avec celle retenue dans le contrat d'apport de Madame Gladys BERTRAND :

	Selon contrat d'apport	Selon méthode du Multiple sur EBE
2 000 parts de la SARL GXEL MEDICAL	259 000 €	260 000 €

Au niveau de la valeur des titres apportés, le montant des apports n'apparaît pas surévalué.

3. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport effectué par Madame Gladys BERTRAND, pour un montant de 259 000 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, la société A.D.N INVESTISSEMENTS.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers stipulés.

Champs-sur-Marne, le 8 novembre 2016


ACES SOBESKY
Associé Arnaud JONES
Commissaire aux apports